

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes de l'agrégation ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 5 février 2024 nommant le jury du concours externe de l'agrégation, section langues vivantes étrangères : anglais, pour la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

**Examineurs spécialisés**

Mme Anne JUGNET  
Maîtresse de conférences des universités

M. Fabrice MOURLON  
Maître de conférences des universités

Mme Anne PAGE  
Professeure des universités

Mme Lauriane SIMONY  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de PARIS

Académie de PARIS

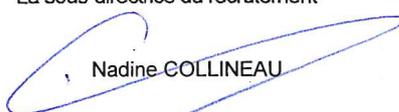
Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 16 mai 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU